vinetur

Les États-Unis proposent de porter à 15 % les droits de douane sur les spiritueux distillés de l’UE

Le Distilled Spirits Council estime que cette hausse pèserait sur les bars et les restaurants pendant les fêtes, tandis que le whiskey irlandais serait exempté

jeudi 26 novembre 2026



L’administration américaine a proposé de porter de 10 % à 15 % les droits de douane sur les spiritueux distillés importés de l’Union européenne. Cette mesure a immédiatement suscité les critiques du Distilled Spirits Council of the United States, qui estime que cette hausse accentuerait la pression sur les bars, les restaurants et les entreprises du secteur pendant les fêtes de fin d’année.

Dans un communiqué publié mercredi 25 novembre, le président-directeur général de DISCUS, Chris Swonger, a indiqué que la proposition figurait dans un avis du Federal Register lié à l’enquête menée au titre de la section 301 sur les surcapacités structurelles. L’organisation a déploré que l’administration n’ait pas exempté tous les spiritueux distillés importés des droits de douane proposés, en particulier les produits de l’UE.

DISCUS a indiqué que la proposition prévoyait une exception notable. Selon l’organisation, elle reprend l’annonce du président, le 13 septembre, de supprimer les droits de douane sur le whiskey irlandais. Le conseil a exhorté l’administration à appliquer rapidement cette mesure.

La hausse proposée des droits de douane aurait des répercussions sur l’ensemble du secteur des boissons, et pas seulement sur les importateurs de spiritueux européens, mais aussi sur les grossistes, les détaillants et les établissements qui servent ces marques sur place. Une hausse des droits peut accroître les coûts, réduire les marges et affaiblir la compétitivité des spiritueux de l’UE sur le marché américain. Elle pourrait également exposer les exportateurs américains de spiritueux à des mesures de représailles si les tensions commerciales s’aggravaient.

Chris Swonger a déclaré que le calendrier était particulièrement difficile pour le secteur de l’hôtellerie-restauration. Les restaurants et les bars comptent sur les fêtes de fin d’année pour compenser ce qu’il a qualifié d’année déjà difficile, et de nouveaux droits de douane sur les spiritueux importés accentueraient encore les difficultés des entreprises confrontées à la hausse des coûts et aux fermetures.

Le conseil a également mis la proposition en lien avec le ralentissement plus général du marché américain des spiritueux. DISCUS a indiqué que le recul de la demande et la persistance des tensions commerciales contribuaient aux fermetures de distilleries aux

États-Unis. L’organisation a fait état d’une baisse de près de 7 % du nombre de distilleries en activité en août par rapport à l’année précédente, précisant qu’il s’agissait de la première fois où les fermetures dépassaient les ouvertures.

Dans son communiqué, l’organisation a présenté le sujet comme un enjeu à la fois commercial et économique pour les entreprises américaines. DISCUS a exhorté l’administration à exonérer de tous droits de douane les spiritueux distillés importés, estimant qu’une telle mesure contribuerait à protéger les emplois liés à l’hôtellerie-restauration et à réduire le risque d’une nouvelle vague de représailles contre les exportations américaines de spiritueux.

Les droits de douane au titre de la section 301 sont imposés en vertu de la législation commerciale américaine et servent souvent à répondre à des pratiques commerciales que le gouvernement juge déloyales. Dans ce cas, DISCUS a évoqué une enquête sur les surcapacités structurelles, mais son communiqué portait principalement sur les effets de la hausse proposée des droits de douane sur les spiritueux distillés, plutôt que sur le périmètre plus large de l’enquête.

La hausse proposée, de 10 % à 15 %, s’appliquerait aux spiritueux distillés de l’UE dans le cadre décrit par DISCUS. Si le whiskey irlandais semble devoir bénéficier d’une exonération à la suite de l’annonce du 13 septembre, l’organisation professionnelle a indiqué que de nombreux autres spiritueux importés resteraient soumis à des droits plus élevés si la proposition était adoptée.